

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE RAID 2026

1. Organisation

Le championnat de France des Clubs de raid 2026 est organisé par l'association Lozère Sport Nature affiliée à la Fédération Française de Triathlon. L'épreuve est organisée selon le cahier des charges fédéral en vigueur. En cas d'incohérence, c'est le règlement fédéral qui fait foi.

2. Épreuves

Descriptif de l'épreuve : Enchaînement de plusieurs activités de pleine nature (CO, kayak, VTT balisé, VTT roadbook, VTT orientation, Trail balisé).

- Les itinéraires seront dévoilés le jour de la course.
- Les parcours sont tracés en milieu naturel et les épreuves s'enchaînent sans arrêt de chronométrage. Les points de contrôles (balises) sont pointés à l'aide d'un doigt électronique en présence des 2 coéquipiers.
- Les épreuves sont à réaliser dans un ordre imposé.
- Des modifications des épreuves peuvent être apportées si l'organisation le juge nécessaire. Ces modifications éventuelles seront annoncées sur le site internet et le jour de l'épreuve lors du briefing.

3. Lieu, date, départ et horaires

Le site de course se situe au complexe sportif du Malzieu-Ville. Les départs/arrivées, passage de relais sont tous centralisés sur ce site.

Départ : samedi 30 mai 2026 à 12h00

Au préalable les équipes auront retiré les dossards, contrôlé les Sport Ident et effectué les démarches administratives.

Un briefing sera effectué à 11h15 : l'ensemble des équipes doivent assister à celui-ci.

4. Les équipes CFC

Les équipes sont composées de 6 personnes selon le règlement FFTRI ayant trait au CFC.

Les équipes non conformes seront classées en catégorie Open.

Rappel du règlement fédéral FFTRI

- Chaque club présente trois équipes de 2 athlètes disposant tous d'une licence compétition FFTRI pour l'année en cours.
- 4 catégories doivent être représentées parmi les catégories suivantes: benjamin, minime, cadet, junior, sénior et master (à minima un sénior ou un master ET un benjamin ou un minime devront rentrer dans la composition de l'équipe)
- L'équipe qui sera sur le parcours A pourra être composée d'athlètes de la catégorie benjamin à master (la durée de l'épreuve est d'environ 1h30) ;
- L'équipe qui sera sur le parcours B pourra être composée d'athlètes de catégories minimales à masters (la durée de l'épreuve est d'environ 2h00) ;
- L'équipe qui sera sur le parcours C pourra être composée d'athlètes de catégories minimales à masters (la durée de l'épreuve est d'environ 2h30) ;
- Les équipes de 6 sont mixtes avec à minima 2 filles et 2 garçons (soit 2H/4F, 3H/3F ou 4H/2F) ;
- **L'équipe doit être composée à minima de 50% de jeunes (benjamins, minimes, cadets)**

5. Les équipes Open

Les équipes sont composées de 6 personnes nées en 2014 ou avant. Les enfants nés en 2013 ou 2014 ne peuvent courir que sur le Parcours A.

Les participants ne disposant pas de licence compétition FFTRI pour l'année en cours devront souscrire une licence Expérience lors de l'inscription en ligne.

6. Inscription

L'inscription des équipes se fait uniquement en ligne par l'intermédiaire de la plateforme d'inscriptions en ligne de la FFTRI.

Frais d'inscription par équipe : 220 €

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 8 jours avant l'événement, en présence de tous les documents nécessaires.

L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve
- Le repas d'arrivée
- Le cadeau souvenir
- Les cartes et roadbook
- Les fournitures diverses (chasubles, sport ident, résultats)

L'inscription implique l'acceptation du règlement. Les engagements incomplets seront considérés comme nuls et seront mis en attente, au profit de dossiers complets (Tout dossier incomplet le jour du raid sera considéré comme nul).

Les licences doivent être validées 6 jours avant l'épreuve.

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipe qui sera autorisée à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

7. Participants

7.1. Engagement des participants

Les participants s'engagent à respecter :

- Le présent règlement, ses annexes et documents assimilés
- Les consignes, instructions et directives de l'organisation avant, pendant et après le raid
- La législation en vigueur notamment concernant le respect du code de la route, de l'environnement, de l'assistance à personne en danger...
- Les règles particulières à certaines zones (spécifiées dans le roadbook et ou les cartes).
- Les territoires empruntés (zones interdites ; cultures ; propriétés privées ; quiétude ; aménagements ; populations...)

Ce règlement pourra être complété ou soumis à des modifications et les équipes inscrites en seront informées par mail ou par affichage le jour de l'épreuve.

Les participants autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images fixes ou audiovisuelles réalisées par l'ensemble des médias présents durant l'épreuve.

L'organisation s'inscrit pleinement dans la lutte contre le dopage. Des contrôles antidopage peuvent avoir lieu, les participants s'engagent à en accepter les modalités. En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'ensemble des fédérations sportives et organisateurs de course sport-nature en seront informés.

7.2. Responsabilité des participants

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel en dehors des zones gérées par l'organisation.

De plus, les participants s'engagent à ne procéder à aucune poursuite, que ce soit contre les propriétaires des terrains privés ou publics traversés par le tracé.

8. Assurance

L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'il le souhaite une police d'assurance de ce type.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

9. Classement et chronométrage

9.1. Chronométrage

Le chronométrage s'effectue au temps réel de course auquel vient s'ajouter les éventuelles pénalités. Il est effectué de manière électronique.

9.2. Classement

Les classements seront effectués au temps uniquement.

Les classements et résultats affichés sont provisoires avec les temps de sections et les pénalités par sections.

Toute question des équipes sur la GEC devra passer par le Délégué Technique raid.

9.3. Pénalités et disqualification

3 catégories de pénalités pourront être prononcées : pénalités de temps, mise hors classement, mise hors course. Notamment dans les cas suivants (non exhaustif) : absence ou perte du matériel obligatoire ; non-respect des consignes de sécurité ; pollution ou dégradation manifeste des sites ; non-respect des zones interdites, cultures, population locales...

La mise hors course prend effet immédiatement et dégage l'organisation de tout engagement envers l'équipe concernée.

9.4. Réclamation/jury de course

Lorsqu'une contestation est reçue par le jury, ce dernier doit obligatoirement auditionner l'auteur de la contestation et les personnes incriminées.

Le jury de course est composé :

- Du directeur de course
- Du délégué technique raid de la FFTRI
- D'un représentant de la Fédération (instance Raid)
- D'un raideur tiré au sort, en dehors de(s) l'équipe(s) concernée(s)

Le classement deviendra définitif après réunion éventuelle du jury technique et un nouvel affichage sera effectué.

10. Les concurrents

- Il est interdit aux deux coéquipiers de se séparer (rester à vue), notamment au niveau des points de contrôle (moins de 10 m). Des contrôles inopinés seront réalisés (pénalités en cas de non-respect).
- Dans les parcs, les coureurs se déplacent à pied en poussant leurs VTT et suivre le cheminement indiqué par les bénévoles.
- Le tractage est interdit en descente VTT et doit être rétractable à tout moment en cas de chute.
- Pour toutes les courses d'orientation, respecter des indications données par la symbolique et légende IOF, essentiellement pour les routes interdites et zones privées.
- Il est obligatoire de se conformer aux consignes et informations présentées sur les cartes et formulées par les bénévoles.
- Tout comportement anti sportif et contraire à l'esprit du raid peut entraîner des pénalités de temps jusqu'à disqualification par le comité de course.
- Les transitions (changement de section) sont à pointées avec le doigt électronique. Les balises ne doivent être pointées qu'une fois, le doigt électronique dispose d'une capacité suffisante (128 temps) mais au-delà de cette limite, les temps ne seront plus enregistrés.
- L'organisation se réserve le droit d'arrêter les équipes qui ne pourraient pas continuer l'épreuve dans les conditions normales de sécurité (retard trop important, conditions météo, fatigue excessive...) et de modifier le parcours ou les épreuves si les conditions le nécessitent.

11. Aptitudes :

Tout concurrent atteste savoir nager 25m et à s'immerger

12. Abandon / hors course :

En cas d'abandon, l'équipe doit informer la direction de course de son arrêt en se rendant au PC course ou poste d'assistance le plus proche.

En cas de demande de secours, les équipiers doivent attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité de l'organisation.

13. Equipement

Liste du matériel obligatoire:

- 1 portable par binôme (n° à donner à l'organisation lors de la remise des dossards)
- 1 couverture de survie par binôme
- 1 boussole par binôme
- 1 sifflet par binôme
- 1 réserve d'eau par équipier
- 1 VTT en bon état de fonctionnement par équipier
- 1 casque VTT par équipier (porté durant la totalité de l'épreuve)

Matériel facultatif recommandé :

- Porte-carte VTT (relais B et C)
- Matériel de réparation VTT

L'organisation fournira :

- Les dossards et doigts électroniques (sport ident)
- Les informations et les cartes

Les équipes sont en autonomie complète pendant le raid. Elles doivent se munir de vivres et d'eau.

Chaque concurrent est seul responsable de la conformité de son équipement individuel. Tout matériel personnel reste donc sous la seule responsabilité des participants, même lorsqu'il est déposé dans le parc d'assistance fermé.

Si un concurrent constate une défection du matériel fourni, une réclamation doit immédiatement être portée auprès de l'organisateur.

L'utilisation de vélo à assistance électrique est interdite ainsi que l'usage de GPS avec fond de carte.

14. Sécurité et assistance

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve.

L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale composée d'un médecin, de 2 infirmiers et de secouristes.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours ou grâce aux numéros d'urgence fournis par l'organisation.

Toute assistance extérieure est interdite pendant la course. L'entraide physique entre équipiers fait partie intégrante du raid nature (port du sac de l'équipier, système de tractage). Cependant, il est interdit de se faire aider physiquement par un membre d'une autre équipe. Seules les aides matérielles de type prêt de chambre à air, de pompe... sont tolérées.

15. Annulation et remboursement

En cas de forfait d'une équipe, celle-ci doit avertir l'organisation au plus tard 10 jours avant le raid. L'équipe peut être remboursée, moyennant une retenue de 20 euros par équipe.

En cas de forfait d'un équipier (par blessure ou raison de force majeure), le remboursement n'est possible que si la demande est faite au plus tard 5 jours avant le raid et sur présentation d'un justificatif (certificat médical).

Passé ce délai, aucun remboursement ne peut être demandé.

Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti préalablement l'organisation, et quelques soient les raisons du désistement, ne peuvent prétendre à aucune demande de remboursement des frais d'inscription, ni à aucun report d'inscription. Un changement de coéquipier est possible jusqu'au dernier jour : il faudra présenter le certificat médical ou la licence du nouvel équipier.